

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-311

Achats publics

Achat d'un véhicule 9 places pour le transport des
personnes à mobilité réduite

Marché avec la société DIETRICH VEHICULES

| | |
|---------------------|--------------|
| Certifié exécutoire | |
| Reçu en préfecture | 11 OCT. 2023 |
| Publié | |

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés en procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000€ HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que le réseau de transport STAR de Roannais Agglomération propose un service de transport sur réservation dédié aux personnes à mobilité réduite ;

Considérant que le véhicule utilisé depuis plusieurs années pour ce service doit d'être remplacé ;

Considérant qu'à cet effet une consultation en a été lancée en procédure adaptée le 20 juillet 2023 ;

Considérant les deux offres reçues dont l'une a été classée comme inappropriée ;

Considérant l'analyse des offres.

DECIDE

- D'approuver le marché de fourniture d'un véhicule 9 places pour le transport des personnes à mobilité réduite avec la société DIETRICH VEHICULES ;
- De préciser que ce marché est conclu pour un montant forfaitaire de 66 293,60 € HT ;
- De dire que les dépenses seront prélevées sur la section d'investissement du budget transport, chapitre 021.

Par délégation du conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

